

CONSISTOIRE d'ANTIBES / JUAN-LES-PINS

Le pouvoir devra être remis avant le dimanche 21 avril 2023 (au plus tard 22h)

dans la boîte aux lettres de la communauté

Nom et prénom

Je, soussigné

donne par la présente, mandat à Monsieur le Rabbin Félix Cyril Messaoud HACCOUN pour vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain ('hamets) qui se trouve dans mon appartement/maison et/ou dans ma cave et/ou dans une chambre faisant partie de

Adresse

l'immeuble sis à :

Autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire)

ainsi que dans :

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'hamets les lieux (*) où se trouve entreposé ce 'hamets de n'importe quelle substance.

Je donne à Monsieur le Rabbin Félix Cyril Messaoud HACCOUN tout pouvoir d'agir, pour moi, au mieux comme il le jugera, à propos.

Je déclare sur l'honneur nul et non avvenu tout acte de nature à annuler ce mandat. En outre, je m'engage à ne lui faire aucune opposition, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à Monsieur le Rabbin Félix Cyril Messaoud HACCOUN, le produit de la location des locaux et de la vente du 'hamets.

Date

Fait à Antibes, le

Signature

**Pour éviter tout risque de retard, ce pouvoir ne doit pas,
dans la mesure du possible, être envoyé par la poste.**

(*) Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage pendant Pessa'h, indiquez au verso les principaux endroits où sera regroupé le 'hamets.